



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

PROVISOIRE

INFORMATIONS GENERALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

30ème Foulées de Fondettes – 21 mars 2020

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé

ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : asfondettesathle@hotmail.fr

Site Internet : <http://www.asfondettesathletisme.com>

Responsable de l'organisation : Olivier BOUVET, Vice Président de la section **Contact : 06 25 64 63 68**

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA. **La Course de déroulé en Semi Nocturne .**

Pour les courses de 5 et 10km :

- **Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas ou via Internet, site Klikego.**

- **Licenciés FFA (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : Photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de l'épreuve.**

- **Titulaires d'un Pass Running : Photocopie de la carte Pass Running en cours de validité à la date de l'épreuve.**

- **Les licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL) : Photocopie de la carte licence délivrée pour la saison en cours, faisant apparaître par tous moyen la mention "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition". Sans mention : **Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.** (Les fédérations agréées peuvent être : FSGT, FSCF, UFOLEP)**

-**Licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports et Sports Adaptés, Non Licencié : Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.**

Certificat médical :

Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, est téléchargeable de notre site, à compléter par votre médecin.

Pour la course de 1 km :

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre service médical.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent se faire :

- par courrier (bulletin d'inscription sur notre site internet) à retourner pour le mercredi 18 mars au plus tard avec la copie de la licence à jour ou le certificat médical valide et le **règlement. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris pour les clubs FFA.**

- inscriptions en ligne via notre site internet www.asfondettesathletisme.com jusqu'au jeudi 19 mars, 24h00 (fermeture du site Klikego), joindre les documents demandés.

- ou directement, le samedi 21 mars 2020 à partir de 9h00, Inscriptions fermées 15mn avant la course concernée. , Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin , Salle Raymond Tournois.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

Droits d'inscription 5 et 10km : 7€ pour licenciés **EN CLUB FFA** (voir chapitre "Concurrents")
9€ à partir de **Pass Running** inclus – pour les autres athlètes (voir Chapitre "Concurrents")
11€, pour tous, le jour de la course

Pour la course des Familles : 2€ minimum – Inscription sur place uniquement, le samedi 21 mars 2020 à partir de 9h00, **Inscriptions fermées 15mn avant la course**, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin , Salle Raymond Tournois.
50% de la recette sera reversée au profit de l'action menée par **l'association " Cancen"**

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

5 et 10km. Les dossards seront disponibles soit le samedi 21mars 2020 ,Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin , Salle Raymond Tournois à partir de 9h00.

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins et doit être visible pendant la totalité de l'épreuve. La publicité ne devra pas être cachée. Les ceintures porte-dossard sont tolérées à condition de maintenir le dossard lisible devant (le dossard ne doit pas être au dos du coureur).

Course 1km: bien qu'il n'y ait pas de classement, **dossard obligatoire**. L'organisateur vous propose à partir d'un dossard vierge fournit, de créer votre dossard personnalisé. Il suffira de mettre votre prénom, ou votre nom ou autre signe distinctif identifiant votre famille. Les spectateurs vous encourageront par votre nom.

Pendant les courses : les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit ; toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

CATEGORIES

1er novembre 2019

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1985 et avant
Seniors	SE	1986 à 1997
Espoirs	ES	1998 à 2000
Juniors	JU	2001 et 2002
Cadets	CA	2003 et 2004
Minimes	MI	2005 et 2006
<i>Pour Information non autorisée pour le 5 et 10 km</i>		
<i>Benjamins</i>	<i>BE</i>	<i>2007 et 2008</i>
<i>Poussins</i>	<i>PO</i>	<i>2009 et 2010</i>
<i>École d'Athlétisme</i>	<i>EA</i>	<i>2011 à 2013</i>
<i>Baby Athlé</i>	<i>BB</i>	<i>2014 et après</i>



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1985 - 1981
	M1	1980 - 1976
	M2	1975 - 1971
	M3	1970 - 1966
	M4	1965 - 1961
	M5	1960 - 1956
	M6	1955 - 1951
	M7	1950 - 1946
	M8	1945 - 1941
	M9	1940 - 1936
	M10	1935 et avant

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Stade du Moulin-à-Vent, vestiaires R.Tournois à Fondettes.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes et une ambulance. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

ASSURANCE

L'organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au verso de la plaquette d'inscription et au gymnase, lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent sur la piste du stade du moulin à Vent. .

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5e km sur le 10 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10km.

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêts de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

COURSE DES FAMILLES 1 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement. Dossard obligatoire.

Départ à 19h00, Stade.

Parcours : 1 petite boucle.

COURSE 5 KM Label régional, Classant.

Course ouverte aux personnes nées en 2006 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Dossard obligatoire.

Départ à 19h30, Stade

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

COURSE 10 KM, LABEL REGIONAL.

Course ouverte aux personnes nées en 2003 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes IAAF, qualificatif pour les championnats de France. Dossard et maillot de club obligatoire.

Départ à 20h15, Stade

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition.

Parcours : 3 grandes boucles.

Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : Le port du maillot du club est obligatoire.

Pour tous les coureurs : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est toléré pendant la course, mais fortement déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard), ou dossard pucés, est assuré par le logiciel RACE RESULT.

RESULTATS

Ils seront affichés dès que possible au Stade du Moulin à Vent, disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante

<http://www.asfondettesathletisme.com>, ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de Loire d'Athlétisme.

RECOMPENSES

Les récompenses seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de chaque course.

Les récompenses seront attribuées comme suit :

Courses 5 km et 10 km : (lots dans la limite des stocks disponibles)

- **1 lot offert lors du retrait des dossards.**

5km :

- les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**

- Le 1er homme et femme de chaque catégorie (minime, cadet, junior, espoir, Puis par groupe : Sen et M0, M1-M2-M3 ; M4-M5-M6 ; M7 à M10) après exclusion des 3 premiers au classement général: **1 coupe + lots divers.**

Course de 10 km qualificatif :

- les 6 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre aux 6 premiers.**

- Le 1er homme et femme de chaque catégorie (minime, cadet, junior, espoir, Puis par groupe : Sen et M0, M1-M2-M3 ; M4-M5-M6 ; M7 à M10) après exclusion des 6 premiers au classement général: **1 coupe + lots divers.**

1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs « homme et femme » ayant battu le record de l'épreuve.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

Grille de bons d'achats (Running Conseil) Offerts par l'ASFondettes Athlétisme :

5km :

1er homme et 1^{ère} femme : 65€ ; 2^{ème} : 55€ ; 3^{ème} : 45€

10km :

1^{er} homme et 1^{ère} femme : 120€ ; 2^{ème} : 100€ ; 3^{ème} : 80€ ; 4^{ème} : 60€ ; 5^{ème} : 50€ ; 6^{ème} : 40€

Course des familles : 1 sachet surprise à chaque enfant arrivant.

Les 3 courses : Lots divers par tirage au sort sur les dossards à retirer au stand Lots (tirage effectué lors de chacune des courses liste affichée près du ravitaillement).

Challenge groupement, association : Une coupe + 1 carton de vin local

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR

ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

En cas d'annulation de la compétition pour quelques raisons que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, les engagés ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 30e Foulées de Fondettes, ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 30e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

Fondettes Le

Faire précéder votre signature par la mention Lu et approuvé